

Comité local de suivi
CRÉTACÉ 4000

Compte rendu de la réunion du 6 décembre 2016

Le 6 décembre 2016, à 14h00, à l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez, s'est tenue la réunion du comité local de suivi (CLS) des injections d'effluents dans la structure dite "Crétacé 4000" (C4000), sous la présidence de M. Franck Métras, président honoraire de l'université de Pau et des pays de l'Adour.

Participants :

Organisme	Représenté par
Communauté des communes de Lacq et Orthez	Mme Céline CORDEBOEUF
Communauté des communes de Lacq et Orthez	M. Jean-Pierre DUBREUIL
Université de Pau et des pays de l'Adour	M. Franck METRAS, président du CLS
Mairie Os-Marsillon	M. Bernard TURPAIN
SEPANSO	M. Patrick MAUBOULES
GEOPETROL	M. Olivier FONTA M. Benoît HERRAN M. Stéphane LANOIX
TOTAL (CSTJF)	M. Philippe MARCHINA
Arkema Lacq / Mourenx	M. Jean-Claude LANSOU
Arkema Mont	M. Christian LASSEUR
SOBEGI	M. Mario GAGLIARDI M. Guy GRENOUILLEAU
Unité départementale 64 de la DREAL Nouvelle-Aquitaine	M. Nordine AÏT ALI M. Gauthier VAYSSE

M. Franck METRAS ouvre la séance à 14 heures et chacun des participants du CLS est invité à se présenter. M. Franck METRAS précise que M. Bernard TURPAIN, maire de la commune d'Os-Marsillon a demandé, par l'intermédiaire de la DREAL, s'il pouvait assister à cette séance afin d'obtenir des informations sur la nature des travaux réalisés par l'entreprise SOBEGI à proximité de la Baïse sur la commune d'Os-Marsillon au niveau de la canalisation de transport d'effluents industriels reliant la plate-forme Chempôle 64 (commune de Mourenx) et le puits d'injection LA109 (commune d'Abidos). De plus, M. Franck METRAS indique que M. Philippe MARCHINA, spécialiste en sismicité a été invité par les représentants de GEOPETROL afin d'apporter son expertise sur le sujet de la microsismicité.

Le procès verbal de la réunion précédente, tenue le 27 octobre 2015, est adopté par les membres du comité à l'unanimité.

Au travers de cette adoption, M. Franck METRAS indique qu'il est nécessaire de faire évoluer le règlement intérieur (RI) du CLS en date du 12 février 2014 afin de modifier la fréquence de tenue du CLS de semestrielle à annuelle. De plus, M. Franck METRAS souhaite recueillir l'avis des membres présents sur l'opportunité de faire siéger en tant que membres du CLS, M. Bernard TURPAIN maire de la commune d'Os-Marsillon et M. le maire de Mourenx, dans la mesure où ces

deux communes sont concernées par le tracé de la canalisation de transport d'effluents industriels reliant la plate-forme Chempôle 64 et le puits d'injection LA109. Les membres présents adoptent à l'unanimité cette proposition. Un nouveau RI du CLS sera donc signé par M. Franck METRAS pour y apporter ces deux modifications.

M. Franck METRAS présente ensuite l'ordre du jour, rappelé ci-dessous :

- contexte réglementaire ;
- bilan de l'exploitation C4000 ;
- suivi du gisement ;
- travaux sur la canalisation de transport d'effluents entre Chempôle 64 et le puits LA109 (intervention SOBEGI).

M. Franck METRAS fait remarquer aux représentants de GEOPETROL que les documents de présentation ont été adressés tardivement aux membres du CLS et qu'il conviendrait que ceux-ci soient transmis une semaine préalablement à la réunion afin que chaque membre puisse s'en approprier le contenu.

1 Contexte réglementaire

M. Nordine AÏT ALI rappelle que le contexte réglementaire qui autorise l'injection d'effluents dans C4000 par la société GEOPETROL n'a pas évolué depuis le dernier CLS.

Le RI du CLS sera amené à évoluer selon les propos introductifs de M. Franck METRAS.

2 Bilan de l'exploitation C4000

2.1 Evolution des débits injectés depuis 2004

M. Stéphane LANOIX présente l'évolution des débits injectés depuis 2004 dans C4000 en indiquant que ces débits sont en constante diminution passant de près de 250 000 m³/an en 2004 à près de 100 000 m³/an en 2016 (l'arrêté préfectoral n° 2014/MINES/03 fixe un débit de 500 m³/j soit 182 500 m³/an). Cette diminution est expliquée par une baisse significative des eaux de gisement depuis 2013 du fait du changement d'exploitation de la concession de Lacq, de l'arrêt d'injection d'eaux sodées de TE&PF (arrêt de l'activité en 2013) et des efforts réalisés par les industriels pour diminuer leur production d'effluents. Il est à noter que depuis début 2014, il est procédé à l'injection d'eaux filtrées (eau de service provenant de SOBEGI) dans C4000.

M. Patrick MAUBOULES de la SEPANSO demande qui sont les bénéficiaires des injections sur la plate-forme Chempôle 64. M. Mario GAGLIARDI de SOBEGI lui répond que ce sont les effluents collectés par SOBEGI des industriels ARKEMA, CHIMEX et SBS. Les effluents industriels de SOBEGI ne sont pas autorisés à être injectés dans C4000.

M. Stéphane LANOIX indique que depuis 2015 les débits injectés sont stabilisés à environ 280 m³/j, bien en deçà des 500m³/j autorisés par l'arrêté préfectoral n° 2014/MINES/03. Il précise que le rôle de l'injection de l'eau filtrée est de garantir le caractère injecteur des puits. En effet, il est nécessaire que le débit injecté soit supérieur à 10 m³/h afin que les puits ne remontent pas en pression et perdent leur caractère injecteur. Du temps de l'exploitation de C4000 par TE&PF, tous les effluents issus de la plate-forme de Lacq étaient injectés dans le puits LA102, alors que ceux issus de la plate-forme de Mourenx étaient injectés dans le puits LA 109. Aujourd'hui, compte-tenu des débits injectés nettement plus faibles, il est nécessaire d'injecter alternativement sur chacun des puits l'ensemble des effluents des deux plates-formes, avec ajout d'eaux filtrées, afin de conserver le caractère injecteur des puits. Ne conserver qu'un seul puits injecteur fragiliserait la disponibilité d'injection (maintenance, avarie,...).

M. Nordine AÏT ALI interroge le représentant d'Arkema Lacq sur la diminution de leur production d'effluents.

M. LANSOU répond que cette diminution a pour origine à la fois une réduction de l'activité entre 2014 et 2015-2016 mais aussi aux résultats d'un travail mené avec GEOPETROL afin de diminuer leur volume d'effluents par la modification de certains de leurs ateliers.

M. Patrick MAUBOULES questionne GEOPETROL sur l'origine de ces eaux filtrées.

M. Stéphane LANOIX indique qu'il s'agit d'eau de service fournie par SOBEGI et qu'il a été mis en place des procédures d'exploitation afin de minimiser ces ajouts. M. Mario GAGLIARDI de SOBEGI précise que ces eaux filtrées sont pompées dans le Gave de Pau puis filtrées dans les installations de SOBEGI. Ces eaux filtrées servent aux procédés de plusieurs industrielles sur la plate-forme.

M. Patrick MAUBOULES fait part de son scepticisme quant à l'injection d'eau en provenance du Gave de Pau pour soutenir l'injection dans C4000.

M. Nordine AÏT ALI indique que l'objectif premier à toujours était de diminuer les injections d'effluents industriels avec pour rappel un passage d'un débit d'injection maximale de 1 000 m³/j avant l'arrêté préfectoral n° 2014/MINES/03 à aujourd'hui une limite de 500 m³/j pour un débit réel injecté en 2016 d'environ 200 m³/j d'effluents. Le complément en 2016 d'environ 80 m³/j d'eaux filtrées est un palliatif à une limite technique.

M. Patrick MAUBOULES fait remarquer que ces eaux filtrées représentent environ 40 % du volume injecté dans C4000.

M. Franck METRAS indique que cette solution se présente comme la bonne solution intermédiaire pour faire face à cette limite technique et souligne qu'elle est engendrée par la diminution des volumes d'effluents industriels à injecter.

M. Stéphane LANOIX précise que si la part d'eaux filtrées à injecter devenait prépondérante, il devra être envisagé une évolution des puits injecteurs.

M. Patrick MAUBOULES demande à ce qu'il lui soit communiqué des chiffres quant à la quantité de prélèvement d'eau dans le Gave de Pau autorisée à SOBEGI et la quantité réelle prélevée.

M. Franck METRAS lui répond que cela lui sera fourni par l'intermédiaire de la DREAL.

Après CLS, la DREAL indique que la quantité annuelle maximale d'eau prélevée dans le Gave de Pau autorisée pour SOBEGI est de 14 600 000 m³ (article 4.1.1 de l'arrêté préfectoral n° 9347/2013/22 du 25/07/2013). Cette quantité autorisée comprend la quantité d'eau brute utile aux deux plates-formes Induslacq et Chempôle'64. L'alimentation de la plateforme Chempôle'64 à Mourenx se fait directement sur la tuyauterie alimentant la plateforme Induslacq à partir du barrage d'Artix. Pour l'année 2015, 8 315 824 m³ d'eau ont été prélevés par SOBEGI pour les besoins des industriels d'Induslacq (dont 829 279 m³ sont consommés par les rivières pilotes du PERL - Pôle d'Études et de Recherche de Lacq) et 594 421 m³ pour ceux de Mourenx, soit un total de 8 910 245 m³ pour un volume autorisé de 14 600 000 m³. Les eaux filtrées injectées sur l'année 2015 représentent donc environ 0,5 % de l'eau prélevée au Gave de Pau pour les besoins en eau des deux plates-formes industrielles (40 000 m³ d'eaux filtrées injectée en C4000 en 2015 pour 8 910 245 m³ d'eau prélevée).

M. Nordine AÏT ALI questionne GEOPETROL sur l'impact que pourrait avoir la remontée en pression du gisement sur le débit minimal d'injection au niveau des puits LA102 et 109 afin de garantir leur caractère injecteur.

M. Olivier FONTA répond que la pression du gisement est remontée en réponse à la diminution du soutirage exercé depuis la reprise de l'exploitation du gisement par GEOPETROL (passage d'une production de 2 MSm³/j en 2013 à environ 300 kSm³/j) mais cela ne sera pas significatif sur la pression au niveau des puits. Il n'y aura donc pas d'incidence attendue sur l'injectivité des puits et donc la quantité d'effluents à injecter.

2.2 Suivi qualitatif des effluents injectés

M. Stéphane LANOIX rappelle que le suivi qualitatif repose sur un contrôle mensuel réalisé par le LCE de SOBEGI et contrôle semestriel réalisé par le laboratoire des Pyrénées (laboratoire agréé). Les résultats d'analyse sont comparés à des valeurs guides instaurées en 2006 et qui ont évolué en 2008. Ces valeurs guides pourraient être actualisées afin de correspondre à l'évolution de la quantité et de la nature des effluents injectés depuis la réorganisation de la plate-forme Induslacq.

M. Stéphane LANOIX présente les résultats d'analyse en valeur moyenne sur les années 2015 et 2016. Pour l'ensemble des paramètres suivis et réglementés par l'arrêté préfectoral n° 2014/MINES/03, les valeurs moyennes annuelles 2015 et 2016 sont conformes.

Depuis le dernier trimestre 2015, M. Stéphane LANOIX indique la nature des écarts constatés sur les résultats d'analyse mensuelles :

- pH (2 écarts, $\text{pH} < 6,5$) : écarts dus au pH 6 des effluents issus des condensats de l'usine de traitement de gaz de SOBEGI et du pH des eaux de gisement et au pH acide qui peut être compris entre 2,5 et 6,5 des effluents d'Arkema Lacq. Pour y remédier, Arkema Lacq neutralise désormais ces effluents avant envoi dans le réseau C4000 ;

- chlorures et salinité (5 écarts, $> 50\,000\text{ mg/L}$ et $>200\,000\ \mu\text{S/cm}$) : écarts dus à la forte représentativité des effluents de la plate-forme Chempôle 64. Ces écarts, supérieures aux valeurs guides de 2008, qui ne prenaient pas en compte les effluents de la plate-forme Chempôle 64, restent inférieurs à celles de 2006, qui elles les considéraient ;

- hydrocarbures (1 écart, $> 5\ \%$ vol) : cet écart a été pris en compte. Durant l'exploitation soutenue du gisement par TE&PF, les condensats étaient récupérés afin d'être réutilisés dans le but d'en extraire le maximum d'hydrocarbures. Désormais, du fait des volumes nettement moindre, ils ne sont plus récupérés et sont directement réinjecté dans C4000. Il n'y a pas de conséquence associé sur le gisement dans la mesure où ces hydrocarbures proviennent du gisement.

M. Patrick MAUBOULES questionne sur la nature et l'origine des produits injectés et leur possible intercation.

M. Stéphane LANOIX précise que les analyses portent sur des paramètres chimiques préalablement choisi (rapport quinquennal 2007-2012 TE&PF) et pouvant avoir un impact sanitaire (H_2S , HCT, phénols, cyanures), sur la matrice du gisement (pH, salinité, MES, chlorures) et sur le réseau de canalisation et les puits injecteurs (fer). Ces paramètres sont ceux prescrits par l'arrêté préfectoral n° 2014/MINES/03 mais une quinzaine d'autres paramètres sont également analysés et transmis à la DREAL.

M. Nordine AÏT ALI confirme qu'il n'y a pas une analyse de type chromatographique sur la nature des produits injectés.

M. Franck METRAS précise qu'une liste établissant l'ensemble des produits amenés à être injectés par les industriels avaient été fournis par ces derniers.

M. Patrick MAUBOULES affirme que la nature exacte de n'importe quel volume injecté dans C4000 devrait être connu.

M. Nordine AÏT ALI répond que cela serait bien sûr l'idéal mais que cette exhaustivité n'est pratiquement pas réalisable. Il confirme les propos de M. METRAS, à savoir que la liste des produits potentiellement destinés à rejoindre C4000 par les industriels avaient été étudié afin de démontrer qu'ils ne pouvaient pas avoir d'impact sanitaire, sur les équipements ou sur la matrice. L'ensemble des paramètres prescrit par l'arrêté préfectoral n° 2014/MINES/03 sont suivis par la DREAL.

M. Stéphane LANOIX fait un point sur les filtres installés en amont des puits injecteurs et leur fréquence de nettoyage. Il explique la diminution des nettoyages nécessaires en 2016 par une diminution des matières en suspension (MES) présentes dans les effluents.

3 Suivi du gisement

3.1 Généralités sur le champ de Lacq

M. Olivier FONTA rappelle les généralités sur le champ de Lacq (dimension, propriétés, pression et température) en insistant sur le fait que :

- la pression était de 661 bars absolus à l'état initial du gisement en 1959 et qu'elle n'est plus que de 17,4 bar absolus actuellement ;
- que le débit journalier de gaz en 2016 a été de $285\ \text{kSm}^3/\text{j}$.

M. Olivier FONTA rappelle la carte du gisement et le statut des puits :

- 4 puits producteurs ;
- 1 puits observateur ;
- 5 puits de substitution ;

- 2 puits injecteurs d'eau ;
- 1 puits injecteur de gaz.

M. Franck METRAS demande à quelle occasion est utilisé le puits injecteur de gaz.

M. Stéphane LANOIX répond que GEOPETROL est autorisé à réinjecter du gaz extrait ou recombinaison (après traitement par l'unité de traitement de gaz de Sobegi) pour soutenir la pression du gisement.

M. Patrick MAUBOULES demande si l'exploitation du champ Lacq supérieur (huile) est exploitée.

M. Stéphane LANOIX répond qu'il n'est plus en exploitation mais que le titre minier est toujours détenu par GEOPETROL et qu'il pourrait être envisagé une reprise de son exploitation suivant la conjoncture économique.

M. Patrick MAUBOULES demande si l'analyse des eaux superficielles perdurent.

M. Stéphane LANOIX répond que, compte-tenu que l'exploitation de Lacq supérieur a été mise en sommeil, cette analyse est elle aussi suspendue.

M. Patrick MAUBOULES demande si la remontée en pression du gisement sera rapide.

M. Olivier FONTA répond qu'il est prévu, compte tenu du soutirage actuel de GEOPETROL, que la pression remonte modestement à environ 20 bars à l'horizon 2020 selon les prédictions du modèle dynamique. Il est à noter que ce modèle traduit remarquablement la réalité puisque la mesure de pression réalisée en octobre 2016 (17,4 bars absolus sur le puits observateur LA144) cale parfaitement avec les prédictions.

3.2 Historique des pressions statiques

Concernant la pression statique mesurée sur le puits LA102 (environ 17 bars abs), M. Olivier FONTA indique que cette pression s'est équilibrée avec celle observée sur les puits producteurs du cluster d'Arance. Concernant la diminution de la pression statique mesurée sur le puits LA109 (114,7 bars abs en 2014 et 101,9 bars abs en 2016), M. Olivier FONTA indique que cette diminution suit la tendance des années passées pour ce puits et explique que cette pression est nettement plus élevée que celles observées sur le LA102 dans la mesure où il le puits LA109 est situé dans un compartiment géologique isolé du reste du cluster et que la communication entre ce compartiment et celui du cluster est rendue difficile (le puits LA102 est lui est relié au compartiment du cluster en production). Ce phénomène est connu et suivi.

3.3 Indice d'injectivité

M. Olivier FONTA présente les tests d'injectivité réalisés en novembre 2015 en précisant que ces tests permettent de mesurer la capacité d'injection d'un puits pour un certain volume d'un produit dans une variable de temps donnée. Il indique que les puits injecteurs sont en aspiration et ont une connexion très bonne avec le réservoir.

Pour le puits LA109, l'indice d'injectivité est constant depuis 2006 (entre 17 et 21 Sm³/j/bar, 4 mesures réalisées en 2006, 2009, 2011 et 2015).

Pour le puits LA102, il est à noter une diminution de la valeur d'injectivité par 4 depuis 2011 (diminution de 50 en 2011 à 12 Sm³/j/bar en 2015). M. Olivier FONTA précise que cette valeur d'injectivité à 12 Sm³/j/bar reste très satisfaisante. Etant donné que le puits LA102 a retrouvé la pression du cluster, cela traduit qu'il n'y a pas de dégradation de la matrice ni de colmatage dans la matrice, mais qu'un colmatage est probablement rencontré dans le tubing du puits. Pour le confirmer, un prélèvement de dépôts dans le tubing a été réalisé et dont les résultats sont en cours d'analyse. Suivant les résultats, une intervention sera prévue en 2017.

M. Bernard TURPAIN demande si un test d'injectivité a été réalisé en 2016.

M. Olivier FONTA répond que non et qu'en fonction des résultats d'analyse du prélèvement réalisé, GEOPETROL étudiera l'opportunité d'un nouveau test en 2017. Il précise que, si intervention il y a pour enlever le dépôt dans le puits LA102, le nettoyage sera mécanique ou chimique depuis la tête de puits (pas de retrait de la compléation).

3.4 Microsismicité

M. Olivier FONTA rappelle l'historique du suivi sismique réalisé depuis 2004 au travers des différents systèmes d'écoute et d'acquisition.

Il présente ensuite un graphique du nombre d'événements sismiques en fonction de la magnitude sur la période de 2004 à 2016.

Il est à noter que 96 à 100 % des événements recensés ont une magnitude inférieure à 2 et qu'il est recensé une augmentation du nombre d'événements comme de leur magnitude sans toutefois jamais dépasser l'événement maximum historique sur Lacq de 4,2 en 1997. En avril 2016 un séisme de magnitude 4 a été enregistré avec comme épïcêtre la commune de Lagor où est situé le puits LA102. A partir de la localisation des événements sismiques enregistrés entre 2004 et 2016, il est à noter que du fait du faible soutirage du gisement, il n'y a plus de microséisme autour de la zone de production et que seule la zone d'injection (LA102 et LA109) concentre la microsismicité.

M. Franck METRAS propose à ce qu'il soit donné la parole à M. Philippe MARCHINA du CSTJF de Total afin qu'il fournisse des informations sur les raisons de cette concentration de microséismes dans la zone d'injection C4000.

M. Philippe MARCHINA indique que les événements sismiques enregistrés autour du réservoir de Lacq sont la manifestation des réajustements de la structure géologique en réponse aux variations de pression du fluide de pore générées par les opérations de production de gaz et d'injection d'eau. La multiplicité des événements enregistrés témoignent de la nature fracturée du réservoir de Lacq. Grâce à un ensemble de géophones localisé à des profondeurs variant de 300 à 600 m environ, il est possible non seulement d'enregistrer des événements de très faible magnitude (depuis 2004, 96 % des séismes enregistrés ont une magnitude inférieure à 2), mais également de localiser leur source avec une précision hectométrique. Ainsi il est possible d'identifier les zones sollicitées par les opérations, ce qui donne des informations sur le comportement du réservoir. Le changement de localisation des microséismes est dû au changement de localisation des contraintes de pression les plus importantes. Avant 2013 et lorsque le soutirage de gaz était plus important qu'aujourd'hui, les microséismes étaient concentrés dans la zone de production autour du cluster d'Arance car c'est dans cette zone que les contraintes étaient les plus élevées. Désormais, les contraintes de pression sont plus fortes au niveau de la zone d'injection dans C4000 qu'au niveau de la zone de soutirage du cluster, d'où cette relocalisation.

M. Philippe MARCHINA rappelle que la structure géologique du réservoir constitué de calcaires et dolomies est propice aux microséismes du fait de ses nombreuses fractures et de sa constitution de roches dures.

M. Patrick MAUBOULES fait remarquer que ces explications reflètent bien la conséquence de l'activité d'extraction minière et d'injection en C4000 sur la microsismicité.

M. Philippe MARCHINA acquiesce et indique que pour le séisme de magnitude 4 survenu en avril 2016, compte tenu de la localisation de l'épïcêtre, ce séisme est de type « induit » et non résultant de l'activité naturelle.

4 Travaux canalisation de transport effluents industriels entre Chempôle 64 et puits LA109

M. Guy GRENOUILLEAU présentent les travaux réalisés depuis 2015 sur la canalisation de transport des effluents industriels entre la plate-forme Chempôle 64 et le puits d'injection LA109.

Cette canalisation a été remplacée en 2005. Elle est longue de 3800 m avec 3380 m enterrées. Elle a la particularité de traverser le cours d'eau de la Baïse au niveau de la commune d'Os-Marsillon.

Le 15/06/2016, la DREAL a réalisé une inspection et a été amenée à constater que :

- les berges de la Baïse, au niveau du passage de la canalisation, subissaient un phénomène d'érosion. Cette érosion a notamment été accentuée par les crues survenues en 2013 ;

- la double enveloppe entourant la canalisation dans la Baïse n'était pas étanche (double enveloppe servant à réaliser une mesure de pression afin de prévenir une fuite de la canalisation) ;
- des arbres étaient présents sur la servitude de passage de la canalisation ;
- le repérage visuel du tracé enterré de la canalisation n'était pas suffisant.

Pour remédier à ces écarts, la SOBEGI a entrepris les travaux suivants :

- réenrochement des berges de la Baïse au droit du passage de la canalisation ;
- arrachage des arbres et replantation hors de la zone de servitude ;
- excavation pour vérifier que les racines des arbres n'avaient pas causé de dégât sur la canalisation (pas de dégât au niveau du revêtement de la canalisation) ;
- amélioration du panneautage du tracé souterrain ;
- réalisation d'un raclage instrumenté en octobre 2016 afin de vérifier l'état intérieur de la canalisation sur l'ensemble de son parcours.

Au niveau de la Baïse, quelques défauts ont été relevés mais inférieur à 20 % de profondeur donc ne remettant pas en cause l'intégrité de la canalisation à ce niveau selon les standards de mesures et d'analyse.

Il a été relevé un défaut de 44 % (perte d'épaisseur de 2.5 mm sur 6.3 mm de l'épaisseur d'origine) 20 m avant le puits d'injection LA109. Il est donc programmé une excavation au niveau de ce défaut afin de le caractériser et de le traiter si nécessaire. Au niveau du passage de la Baïse, SOBEGI prévoit d'injecter un liant inerte dans la double enveloppe afin de la condamner, d'éviter le risque de corrosion et de rétablir le bon fonctionnement de la protection cathodique.

M. Patrick MAUBOULES demande quelle est la nature du liant.

N'ayant pas le nom exact du produit le jour du CLS, SOBEGI a fourni à la DREAL le 13/12/2016 la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Il s'agit d' « Inerbent », boue liquide constituée de minéraux adaptée à la situation.

M. Nordine AÏT ALI indique que l'ensemble de ces travaux sont suivis par la DREAL.

5 Questions diverses

M. Bernard TURPAIN fait remarquer à SOBEGI qu'il serait souhaitable, lorsqu'ils réalisent des travaux hors des plates-formes et visibles de la population, qu'ils réalisent une communication auprès de la mairie concernée. Il indique également que l'enrochement réalisé en bordure de la Baïse s'affaisse à certains endroits.

M. Mario GAGLIARDI indique que SOBEGI avait mis en place un affichage pour la situation dégradée au niveau de la Baïse et c'est cet affichage qui a alerté la population. En conséquence SOBEGI a prévu de revoir son système d'affichage lors de travaux. Concernant l'enrochement de la Baïse, SOBEGI a prévu d'effectuer un contrôle et un réajustement. Cette situation lui était connue.

6 Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance en remerciant les participants et les membres de GEOPETROL pour la clarté de l'exposé et la qualité des représentations graphiques. Il rappelle à GEOPETROL la nécessité pour le prochain CLS d'adresser les présentations au moins une semaine avant la séance.

Il ajoute qu'il fera évoluer le RI du CLS à la suite des modifications approuvées.

M. Franck METRAS remercie les participants et lève la séance.

La prochaine réunion du comité local de suivi sera en fin d'année 2017, l'ensemble des membres seront prévenus par courrier électronique.

L'ordre du jour sera indiqué dans la convocation.
